

N° D'ORDRE : 2020-162

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 8 Décembre 2020

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

9-REVISION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDIT DE PAIEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA PROPRIETE FLICHE BERGIS – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annie ESPOSITO, 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, qui rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 Avril 2018, il a été décidé de créer une autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) pour la réhabilitation de la propriété Fliche Bergis.

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que la commune a lancé une étude de pré-programmation auprès du groupement DADU PROGRAMMATION – TEMPO CONSULTING – SOWATT.

Il ressort de cette première étude, que l'estimation de la réhabilitation Fliche Bergis s'élèvera à la somme de 4 675 000 € (Centre aéré, CNRR de Musique, logistique commune, logement du gardien, locaux techniques, espaces extérieurs communs, parking naturel).

Depuis, l'enveloppe prévisionnelle a été réajustée à environ 5 175 000 € T.T.C.

Le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre sera notifié début Janvier 2021 avec un commencement d'exécution des travaux prévu en Septembre 2021. Sauf aléas, ceux-ci devraient se poursuivre jusqu'en 2023.

Par conséquent, il est demandé à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir modifier l'AP/CP comme indiqué en annexe.

A noter que les recettes sont prévisionnelles et seront ajustées en fonction des engagements donnés par les partenaires de la commune.

Après avoir donné toutes précisions utiles, il est proposé de voter la révision comme précisée ci-dessous.

AP/CP PROGRAMME DE REHABILITATION FLICHE BERGIS ANNEE 2021 MODIFIEE							
Dépenses	Diagnostics, études de pré-programmation			Etudes maitrise d'œuvre / travaux	Travaux		TOTAL
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Opération							
2018 - 03 : Fliche Bergis	15 812,40 €	43 079,36 €	16 116,00 €	900 000,00 €	2 400 000,00 €	1 800 000,00 €	5 175 007,76 €
<i>Les recettes estimées prévisionnelles sont présentées à titre informatif et seront ajustées en fonction des subventionnements notifiés par les partenaires de la commune.</i>							
Recettes prévisionnelles							
Subvention Conseil Départemental					250 000,00 €	266 000,00 €	516 000,00 €
Subvention Conseil Régional				220 000,00 €			220 000,00 €
Participation Métropole TPM				360 000,00 €	960 000,00 €	720 000,00 €	2 040 000,00 €
CAF					150 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €
Etat - DETR					415 000,00 €	400 000,00 €	815 000,00 €
FCTVA	2 593,87 €	7 066,74 €	2 643,67 €	147 636,00 €	393 696,00 €	295 272,00 €	848 908,27 €
Recettes totales prévisionnelles	2 593,87 €	7 066,74 €	2 643,67 €	727 636,00 €	2 168 696,00 €	1 831 272,00 €	4 739 908,27 €
Autofinancement prévisionnel	13 218,53 €	36 012,62 €	13 472,33 €	172 364,00 €	200 032,00 €		435 099,49 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM CLAVE, DEZERAUD, LE PEN, CALMET, MME MONTAGNY)

- D'autoriser Monsieur le Maire à réviser l'autorisation de programme – crédit de paiement (AP-CP) pour la réhabilitation de la propriété Fliche Bergis – budget principal.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT